

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 29 AVRIL 2022

---

**COMPTE RENDU**  
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 22/04/2022, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints  
M. PIOCHE Thierry, Mme SIMON Nathalie, MM. BOURY Alexis, METIVIER Arnaud, M. ALLORENT Patrick, Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD-LOUBOUTIN Maryline, M. DEVAUX Fabrice

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M PASQUET Pascal pouvoir à M. LANGLOIS Gaston, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle pouvoir à Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, Mme PUYBERTIER Géraldine pouvoir à Mme SIMON Nathalie

Mme Séverine DESCOUT-SAUVAGE est nommée secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**II- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Tati en fête : 800 €
- Confrérie des porteurs : 500 €
- Union Sportive de La Châtre section athlétisme pour l'organisation du trail des rives de l'Indre : 250 €

Les aides suivantes sont accordées à la coopérative scolaire de l'école Emile Chenon (Madame PILLOT-DUPUIS n'a pas pris part à ce vote) :

- 3 080 € pour l'arbre de Noël 2022 et les sorties pédagogiques (40 € par élève)
- 654 € pour l'achat de livres pour la BCD
- 3 600 € pour la participation des élèves de CM1/CM2 à un séjour de 3 jours sur l'île d'Oléron (150 € par enfant)

**III- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE DU 11/04/2022 ET COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES COMMERCANTS DU 25/04/2022**

La commission économie s'est réunie le 11 avril afin de préparer la réunion qui s'est tenue avec les commerçants le 25 avril en présence de Romain MIGNOT, responsable du développement économique de la Communauté de Communes La Châtre-Sainte-Sévère. Une quarantaine de commerçants et artisans ont participé à cette réunion. Un projet de revitalisation économique a été présenté avec pour enjeu principal de donner de l'attrait pour les touristes ainsi que pour les habitants en :

- Accompagnant à la transition numérique les commerçants et artisans,
- Rénovant certains bâtiments et vitrines,
- Développant la prochaine zone d'activités du Chervis

- Accompagnant la transmission et la reprise des commerces et entreprises,
- Dynamisant la place du Marché,
- Animant la ville et en améliorant sa communication globale,
- Développant l'offre d'hébergement,
- Proposant des parkings adaptés et en adaptant la signalétique.

Un groupe projet pour l'élaboration d'un plan d'action sur 4 ans va être constitué.

#### **IV- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CADRE DE VIE DU 12/04/2022**

La commission réunie le 12 avril, propose au Conseil municipal qui accepte, de valider le devis de Lumifête d'un montant de 1 951, 70 € TTC pour l'achat de décors de Noël pour la rue Jacques Tati et la Maison Médicale.

Des pots et des plants ont été achetés afin de fleurir la commune.

#### **V- DEVIS DIVERS**

##### **1- Borne de charge électrique**

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre bénéficie d'une subvention dans le cadre des mesures du plan France relance, pour la résilience électrique dans le cadre de la transition énergétique et solutions innovantes.

Ainsi, il s'est engagé dans un programme de déploiement d'infrastructures de recharge complémentaire pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) en milieu rural, et propose les modalités financières suivantes :

Investissement :

Montant des travaux :	11 500 € HT
Subvention Facé 57,5% :	6 613 € HT
Réfaction comptage Enedis 7.5% :	863 € HT
Participation SDEI 20% :	2 300 € HT
Reste à charge de la commune 15% :	1 725 € HT

Cette estimation comprend les frais de raccordement au réseau électrique, la fourniture et la pose de la borne, le consuel ainsi que la mise en fonctionnement.

Fonctionnement :

Montant annuel :	1 400 € TTC
SDEI 25 % :	350 € TTC
Reste à charge de la commune 75% :	1 050 € TTC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur la place du Champ de Foire selon les modalités financières ci-dessus. Le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir.

##### **2- Ravalement du mur mitoyen de l'ancien presbytère**

Le Mur mitoyen se trouvant dans la cour du presbytère doit être rénové. Le Conseil municipal décide de valider le devis de la SAS nouvelle Bernardeau d'un montant de 6 222,73 € HT.

#### **VI- DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de voter une décision modificative pour augmenter les crédits du budget lotissement de 0.28 €. Le Conseil municipal accepte.

#### **VII- ADHESION DE LA COMMUNE D'EGUZON AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS L'INDRE**

La Commune d'EGUZON-CHANTÔME a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre. Ce dernier a accepté, à l'unanimité,

l'adhésion de cette nouvelle commune qui porterait à 226 le nombre des communes adhérentes, plus Châteauroux Métropole (14 communes).

En application de l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres doivent se prononcer ensuite. Le conseil municipal de Sainte-Sévère sur Indre approuve l'adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au SMGAAI et la modification des statuts qui en découle.

## **VIII- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **1- Etat d'avancement des projets**

Les travaux de la station d'épuration sont terminés. Une matinée de visites est programmée le samedi 21 mai de 9h à 12h. Toutes les personnes intéressées sont invitées.

Les travaux de zinguerie de l'église sont en cours.

La mission d'archivage commencera le 24 mai à la mairie.

### **2- Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire indique que la commune renonce à son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- C374, C394 et C401 situées à Villebard

## **AGENDA :**

01/05/2022-10h : Marche solidarité Ukraine

04/05/2022-20h : Commission associations/éducation/périscolaire

08/05/2022-10h30 : Cérémonie du 8 mai

20/05/2022-20h : Conseil municipal

21/05/2022-9h : Portes ouvertes station d'épuration

12 et 19/06/2022 : Elections législatives

24/06/2022-20h : Conseil municipal

22/08/2022 : Départ d'une étape du Tour de l'Avenir

17/09/2022 : Départ du trail des rives de l'Indre

Séance levée à 22h45

Le Maire,  
Francois DAUGERON



*[Handwritten signature]*